

***DEL074_2025***

En exercice : 10

Présents : 8

Excusés : 0

Absents : 2

Résultats de vote :

Pour : 8 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 2

DÉPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE DOURBIES EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 24 octobre 2025 à 18h, le Conseil Municipal de la Commune de Dourbies, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel des séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Irène LEBEAU, Maire. Date de convocation du conseil municipal : 17/10/2025
Secrétaire de séance : M. Marc SAUVAIRE

Membres présents :

Irène LEBEAU, Marc SAUVAIRE, Jean-Claude THION, Renaud ESCANDE, Corinne THERIC, Jean-Marie PONCELET, Laurent BALSAN, Christian RAGUES

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents : Gaëlle JOSSINET, Jean-Luc ALBE,

Clôture du SIRET de la Caisse des Écoles

La Caisse des Écoles de la commune de Dourbies, identifiée sous le numéro SIRET 26300413700018, n'est plus utilisée depuis de nombreuses années. L'absence d'opérations financières et administratives via ce SIRET justifie sa clôture, afin de se conformer aux exigences légales (article 212-10 du Code de l'éducation nationale, modifié par la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001), qui autorise la dissolution après trois ans d'inactivité, et éviter toute confusion dans les démarches administratives futures. Cette mesure s'inscrit dans une logique de simplification, sans incidence sur la scolarité des enfants de la commune. Si dans le futur, une école devait rouvrir à Dourbies, le conseil municipal serait à même de créer un nouveau SIRET.

Le Conseil municipal de Dourbies, après en avoir délibéré :

DÉCIDE la clôture du SIRET 26300413700018 attribué à la Caisse des Écoles, à compter de la date de publication de la présente délibération,

CHARGE le Maire de notifier cette décision à l'INSEE et aux services compétents (DGFiP, Préfecture),

PRÉCISE que cette mesure n'a aucune incidence sur la scolarité des enfants de la commune.

Fait et délibéré en mairie le vendredi 24 octobre 2025

Le Secrétaire de séance,
Marc SAUVAIRE

Le Maire,
Irène LEBEAU

